

Niveau :	DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)					Année 1
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTÉ					DUT1 60 ECTS
Spécialité :	GÉNIE CIVIL – CONSTRUCTION DURABLE <i>par apprentissage</i> GC-CD					
Option :	----					
Volume horaire étudiant :	h	530 h	275 h	h	h	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département David JOANNIC ☎ 03 86 49 28 20 gccd-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Suivi GC-CD 03.80.39.65.33 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi pédagogique : ☎ 03 86 49 28 20 gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Génie civil et construction durable GC Routes des plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le DUT "Génie Civil - Construction Durable" a pour objectif de former des techniciens supérieurs dotés de fortes compétences technologiques, mais également familiers des aspects non technologiques de la profession comme la conduite de projets, la perception des enjeux humains, sociaux, économiques et

juridiques de la santé et sécurité au travail, la prise en compte des aspects environnementaux et du développement durable.

Les techniciens supérieurs sont destinés à exercer indifféremment au niveau de la maîtrise d'ouvrage (programmation des travaux), de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études) ou des travaux, de l'organisation et de l'encadrement de chantier (entreprises de construction). Leurs compétences couvrent l'ensemble des techniques de construction, des fondations aux structures jusqu'aux équipements techniques, de la stabilité des constructions aux questions de confort thermique, acoustique et visuel, du choix des matériaux à la définition des techniques de construction, du terrassement aux aménagements routiers ou aux ouvrages d'art. Ainsi formés, ils peuvent être immédiatement opérationnels dans les entreprises de BTP, les bureaux d'études ou de méthodes, les laboratoires, les collectivités territoriales ou les entreprises de service.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

De nombreuses poursuites d'études s'offrent aux diplômés DUT GCCD :

- Licences Professionnelles : diplômes professionnels adaptés aux secteurs d'activité économique locaux et aux programmes définis en partenariat avec la profession ;
- Licences Universitaires : licences généralistes permettant l'accès aux formations de type Master;
- Écoles d'ingénieurs du secteur sur dossier ou sur concours.

La formation prépare à une grande diversité de métiers classés en trois grands domaines :

- maîtrise d'ouvrage ;
- maîtrise d'œuvre ;
- organisation et encadrement de chantier.

✚ **Domaine de la maîtrise d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est le donneur d'ordre (commanditaire et financeur) au profit duquel sont réalisés les travaux du bâtiment ou les infrastructures. Les métiers de ce domaine sont :

- Assistant technique à la maîtrise d'ouvrage,
- Technicien maintenance et entretien des ouvrages,
- ...

✚ **Domaine de la maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre s'entend ici comme l'ensemble des fonctions liées à l'ingénierie de construction au cours des phases successives de conception, d'études, d'exécution et de contrôle d'un ouvrage. La palette des métiers concernés est très large :

- Technicien de bureau d'études,
- Technicien de contrôle ou de laboratoire,
- Dessinateur-Projeteur,
- Métreur,
- ...

✚ **Domaine de l'organisation et de l'encadrement des chantiers**

Ces métiers recouvrent l'ensemble des tâches nécessaires à l'organisation générale des chantiers et à la bonne exécution des travaux, notamment en matière de sécurité :

- Conducteur ou aide-conducteur de travaux,
- Chef de chantier ou assistant chef de chantier,
- Métreur,
- Chargé d'affaires,...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les étudiants posséderont une bonne connaissance de l'acte de construire et seront capables d'identifier les grandes fonctions, d'utiliser certaines techniques de base en gestion, et de tenir compte des principaux facteurs humains impliqués dans l'organisation.

A cet effet, les compétences en communication et en langues seront développées afin de permettre au diplômé de s'insérer et d'évoluer professionnellement dans les meilleures conditions.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Dans le pôle « construction », être capable de :

- Réaliser les plans d'exécution des ouvrages, structures et infrastructures, en respectant les normes de représentation en vigueur
- Etablir la liste détaillée des travaux correspondant à l'exécution de l'ouvrage
- Etablir et chiffrer le dossier technico économique d'un projet
- Proposer des solutions techniques en fonction de la réglementation et des performances attendues
- Mener à bien des opérations courantes de topographie
- Utiliser et en analyser des résultats de travaux topographiques

Dans le pôle « matériaux du génie civil et géotechnique », être capable de :

- Appréhender un contexte géologique et en collecter les données géologiques
- Caractériser les matériaux de construction en lien avec leur utilisation
- Caractériser et classer un sol selon la norme en vigueur
- Prescrire et utiliser des granulats recyclés
- Définir les propriétés des liants, bétons et enrobés
- Formuler les bétons et comprendre leur évolution
- Réaliser les principaux essais normalisés sur liants, bétons frais et bétons durcis

Dans le pôle « physique appliquée – confort – énergétique », être capable de :

- Identifier et caractériser les éléments essentiels des réseaux d'équipement
- Proposer des solutions techniques et définir les équipements et matériaux en termes de réseaux d'équipement hydraulique (ventilation, plomberie, voirie et réseaux divers, chauffage, eau chaude sanitaire) et électrique, de matériaux de construction, d'acoustique et d'éclairage :
 - en fonction de la réglementation, du site, du coût, des performances attendues
 - selon des principes architecturaux
 - en relation avec l'approche environnementale de la conception des bâtiments et des aménagements extérieurs
- Pratiquer des mesures caractéristiques sur les équipements et matériaux de construction du bâtiment pour comprendre les dispositions constructives à appliquer

Dans le pôle « management et méthode », être capable de :

- Estimer financièrement un ouvrage en phase d'études
- Connaître les méthodes de gestion des ressources humaines et techniques de chantiers
- Planifier des travaux et appréhender les opérations de construction

Dans le pôle « enseignements généraux », être capable de :

- Connaître et maîtriser les fondements et les codes de la communication
- Rendre compte, argumenter et structurer une réflexion
- Comprendre le monde contemporain et les enjeux de la construction durable
- Connaître les métiers et l'environnement professionnel du secteur BTP
- Se préparer à l'insertion professionnelle
- Maîtriser une langue vivante
- Réaliser des calculs algébriques, géométriques et trigonométriques utilisés dans la résolution des problèmes concrets de génie civil
- Maîtriser le fonctionnement d'un tableur pour mener à bien une étude technique de génie civil

Dans le pôle « structures et stabilités », être capable de :

- Comprendre et analyser l'équilibre d'une structure
- Identifier, modéliser et effectuer des calculs (réglementaires) sur des structures porteuses
- Dimensionner des éléments simples de structures et de stabilité
- Etablir des schémas de ferraillements

Dans le pôle « professionnalisation », être capable de :

- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et d'aptitudes relationnelles
- Initier et mettre en œuvre des méthodes de conduite de projet
- Mieux se connaître pour bien s'orienter dans ses études et dans sa vie professionnelle

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de **l'arrêté du 3 août 2005** (art.3) « *les demandes d'admission sont examinées par un jury désigné (...) par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT. Le jury se prononce en fonction des éléments figurant au dossier de candidature, éventuellement complété par un entretien ou un test.* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme

Parcoursup

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur **Campus France**

Le recrutement se fait parmi les titulaires d'un baccalauréat S ou STI2D (en particulier Energie et Environnement, Architecture et Construction), d'un baccalauréat professionnel du secteur ; par réorientation universitaire ou après classes préparatoires.

Dans le cadre de l'apprentissage, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur, auprès d'un des CFA partenaires : BÂTIMENT CFA YONNE « CFA Bâtiment d'AUXERRE » ou CFA des Travaux Publics de Bourgogne.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à **la scolarité** organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université **SEFCA**

[Pour plus d'information consultez nos pages web sur le site IUT :](#)

- [Je candidate en DUT 1^{ère} année](#)
- [Quels bacs pour quels DUT ?](#)
- [Quels critères de recrutement ?](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

La formation DUT Génie Civil – Construction Durable, par apprentissage, est structurée en 4 semestres et alterne entre séquences en entreprise et séquences en centre de formation (IUT ou CFA).

Elle se répartit comme suit :

- 1^{ère} année : 29 semaines en entreprise et 23 semaines en centre de formation (IUT ou CFA)
- 2^{ème} année : 33 semaines en entreprise et 19 semaines en centre de formation (IUT ou CFA).

Dans chaque semestre, les modules sont regroupés en trois unités d'enseignement (UE) comprenant chacune de 3 à 7 modules, à l'exception du semestre 4 où le stage fait l'objet d'une unité d'enseignement à part entière. Chaque unité d'enseignement est capitalisable.

Les enseignements peuvent être dispensés sous forme de cours magistraux devant l'ensemble de la promotion (CM), de travaux dirigés devant des groupes de 26 étudiants (TD) ou de travaux pratiques devant des ½ groupes de 13 étudiants (TP).

Le parcours de formation est constitué d'un tronc commun, qui garantit le cœur de compétences, et d'enseignements complémentaires.

Ces modules complémentaires, au nombre de 9 et figurant au semestre 4, vont prolonger les acquis du cœur de compétences.

A cela s'ajoute le projet de fin d'études et le stage qui, en lien avec les périodes d'apprentissage en entreprise, en cohérence avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant, contribuent à construire un parcours et une orientation (insertion professionnelle ou poursuites d'études, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre ou travaux, secteur bâtiment ou secteur travaux publics).

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

CC : Contrôle continu

SEMESTRE 1

UE 1.1	Discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
Matériaux et technologie	Langage graphique	14	16	30		CC		1,5
	Gros œuvre en bâtiment	14	16	30		CC		1,5
	Connaissance des matériaux	13	12	25		CC		1,5
	Matériaux granulaires	14	16	30		CC		1,5
	Réseaux de fluides	22	8	30		CC		2
	Bases de la Topographie	8	12	20		CC		2
TOTAL UE 1.1		85	80	165		-		10

UE 1.2	Discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
Environnement professionnel	Bases des opérations de construction	8	12	20		CC		2
	Expression – Communication	14	6	20		CC		2
	Langue vivante	20	10	30		CC		2
	Projet tutoré	10		10		CC		
	Projet Personnel et Professionnel			0		CC		1
	Méthodologie de travail universitaire			0		CC		1
TOTAL UE 1.2		52	28	80		-		10

UE 1.3	Discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
Sciences et modélisation	Bases de calcul des structures	22	8	30		CC		1.5
	Contraintes dans les structures	22	8	30		CC		1.5
	Actions sur les structures	30		30		CC		2
	Hydraulique	22	8	30		CC		2
	Bases mathématiques pour le technicien	26	4	30		CC		1.5
	Mathématiques	26	4	30		CC		1.5
TOTAL UE 1.3		148	32	180		-		10
Total Semestre 1		285	140	425	30	-		30

SEMESTRE 2

UE 2.1	Discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
Construction et ouvrages	Confort acoustique et visuel	22	8	30		CC		2
	Liants, bétons et enrobés	14	16	30		CC		2
	Gros œuvre et second œuvre	7	8	15		CC		1.5
	Ouvrages de travaux publics	7	8	15		CC		1.5
	Topographie appliquée au projet	6	14	20		CC		2
TOTAL UE 2.1		56	54	110				9

UE 2.2	Discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
Communication professionnelle	Planification des travaux	9	6	15		CC		2
	Expression – Communication	14	6	20		CC		2
	Langue vivante	20	10	30		CC		2
	Informatique appliquée		15	15		CC		2
	Projet tutoré	10				CC		2
	Projet Personnel et Professionnel					CC		1
TOTAL UE 2.2		53	37	90		-		11

UE 2.3	Discipline	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CC	total coeff
Sciences et structures	Déplacement dans les structures	22	8	30		CC		2
	Bases du béton armé	22	8	30		CC		1.5
	Construction métallique	22	8	30		CC		1.5
	Électricité	22	8	30		CC		1.5
	Énergétique	22	8	30		CC		1.5
	Mathématiques	26	4	30		CC		2
TOTAL UE 2.3		136	44	180		-		10
Total Semestre 2		245	135	380	30	-		30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire. »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu

● Réglementation et gestion de l'offre de formation

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

✚ Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

✚ Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

✚ Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.